



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

HPB/2002/1
11 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-troisième session

Genève, 16-18 septembre 2002

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DE LA
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)**

Note du secrétariat

1. La cinquante-septième session de la Commission s'est tenue du 7 au 10 mai 2002. L'intégralité du compte rendu des débats est reproduite dans le document E/2002/37-E/ECE/1395.
2. Le Séminaire de printemps de la CEE sur les défis du marché du travail dans la région de la CEE s'est tenu le 6 mai 2002. Parmi les conclusions du Séminaire, le Président de la Commission a mis l'accent sur la nécessité de faire face aux problèmes que pose le vieillissement de la population dans la région et d'observer les progrès qui seraient accomplis suite à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, avril 2002) et à la prochaine Conférence ministérielle sur le vieillissement (Berlin, septembre 2002).
3. La Secrétaire exécutive de la CEE a souligné certaines des conséquences à tirer du Séminaire de printemps pour l'action de la Commission. La mobilité géographique étant, par exemple, considérée comme un facteur positif d'accès à l'emploi, il était prévu, dans le cadre du sous-programme de la CEE sur les établissements humains, d'étoffer les travaux relatifs au logement social et aux politiques du logement visant à faciliter la mobilité des travailleurs. En tant que commission régionale, la CEE pourrait également contribuer à la recherche de solutions aux problèmes que pose le vieillissement. Elle pourrait de surcroît, dans le cadre des ressources limitées dont elle dispose, se ménager un créneau très étroit dans le domaine des migrations. Cependant, toutes ces questions devaient être abordées à différents niveaux: mondial, régional, national et local. La CEE pourrait se concentrer davantage sur ce dernier, vu que le

développement local contribuait à la création de petites et moyennes entreprises, à la baisse du chômage et au bien-être d'une population vieillissante.

4. Il a également été souligné que la CEE devait activement participer à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg (Afrique du Sud), août-septembre 2002), de la Conférence ministérielle sur le vieillissement et du Sommet mondial sur la société de l'information.

5. Les présidents des organes subsidiaires principaux ont été invités à procéder à un examen attentif des programmes de travail de ces organes concernant la sécurité et la sûreté. Cet examen servirait de base à une analyse intersectorielle des problèmes et éventuels risques en matière de sécurité qui relèvent de l'action de la CEE. La Secrétaire exécutive a été encouragée à continuer de suivre de près cet aspect des activités de la Commission.

6. La Secrétaire exécutive a rappelé que le Secrétaire général avait lancé une initiative visant à poursuivre le processus de renforcement de l'Organisation à la lumière des principes et priorités énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Afin d'associer aussitôt que possible les États membres de la CEE à ce processus, le secrétariat de la Commission avait présenté, pour information et observations, un document d'auto-évaluation. Ce document proposait en particulier que la Commission inclue dans son programme de travail la dimension sociale de la croissance et fasse une place accrue à la concertation et au soutien à l'élaboration des politiques.

7. La Commission s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée de débattre des propositions figurant dans le document d'auto-évaluation. Elle a été d'avis qu'il convenait de poursuivre la discussion sur certaines questions importantes, parmi lesquelles: l'opportunité de faire une plus large place à la concertation dans le programme de travail de la Commission et d'y inclure la dimension sociale de la croissance et les questions de sécurité; la réforme de la structure intergouvernementale de la CEE; le renforcement du rôle de la session annuelle et du Bureau; et l'orientation envisagée pour l'assistance technique et les activités opérationnelles.

8. Le Groupe directeur de la CEE a recommandé:

- Que les organes subsidiaires principaux et les divisions concernées informent les États membres de leurs travaux une fois par an, éventuellement pendant la session annuelle;
- Que le thème de la session annuelle fasse l'objet de consultations entre le Bureau de la CEE, le Groupe d'experts du programme de travail, les organes subsidiaires principaux et le secrétariat.

9. Les États membres ont fait les propositions suivantes:

- Le Groupe directeur pourrait jouer un rôle plus important et se réunir pendant la session annuelle en tant que partie intégrante de cette dernière;

- Chacun des organes subsidiaires principaux devrait établir, pour la session annuelle, un bref document donnant un aperçu de ses réalisations, ainsi que des problèmes et des difficultés qu'il rencontre. Il y fournirait également des informations sur sa propre structure et celle de ses organes subsidiaires, ainsi que sur la participation des États membres. Le document indiquerait en outre, s'il y a lieu, quel est le statut des principaux accords et conventions de la CEE, ainsi que le nombre des ratifications et des adhésions.
